

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **19 (1874)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'on réclame actuellement des officiers, et l'on peut admettre qu'une longue expérience et une profonde connaissance de la troupe peut bien dans la pratique contrebalancer les connaissances théoriques que l'on acquiert à l'école. Chez nous aussi, si l'on veut admettre le système des aspirants, qui sans doute relèverait le niveau des officiers, nous arriverions, surtout avec les charges que l'on impose aux sous-officiers, à ne plus trouver de jeunes gens qui acceptent les galons, du moment où ils ne verraient plus, dans cette position où l'on a peu d'honneur et beaucoup de responsabilité, un échelon pour arriver plus haut.

BIBLIOGRAPHIE.

Termes, sujets et dialogues militaires, en français et en allemand, par MENNSEN, professeur à l'École militaire de St-Cyr. Paris, 1873 ; in-8°.

Nous recommandons ce petit ouvrage à tous ceux de nos camarades qui ne sont pas très familiarisés avec la langue allemande. Ils y trouveront la traduction et parfois l'explication de tous les termes du langage militaire et il leur sera d'une grande utilité ; on remarquera que quelques termes diffèrent un peu de ceux de notre allemand suisse, où les mots francisés sont beaucoup plus nombreux. Il serait au reste fort à désirer que le Département militaire fédéral fit publier un vocabulaire français et allemand des termes militaires réglementaires, qui précisât bien la signification de certains mots ; le travail des traducteurs en serait singulièrement facilité et gagnerait en clarté en écartant les divergences entre les textes allemand et français, qui se remarquent parfois dans nos règlements, où la précision ne brille pas toujours.

M. Mennsen publie encore un ouvrage intitulé *Lectures militaires*, dont la 1^{re} partie (historique, prix 3 fr. 60), a seule paru jusqu'ici. La 2^{me} (technique) est sous presse.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante :

Berne, le 17 décembre 1873.

Nous avons été informé de divers côtés que les montures des fusils à répétition s'endommagent par le frottement de la boucle de la courroie de droite du havre-sac, lorsqu'on porte l'arme suspendue.

Afin de prévenir cet inconvénient à l'avenir, nous avons l'honneur de vous demander de vouloir bien faire remplacer la boucle de la courroie de droite des havre-sacs par un double bouton conforme au modèle ci-inclus.

Ce remplacement devra être prescrit pour les nouvelles acquisitions, ainsi que dans les cas où l'on aura constaté que les bois de fusils ont souffert du frottement dont il s'agit.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Nous recevons la circulaire suivante :

Cher camarade !

La commission d'initiative nommée à l'occasion de la fête fédérale des officiers, à Aarau, a, en exécution de son mandat, adressé la pétition suivante au département militaire fédéral :

« Nous avons l'honneur de vous communiquer que dans une réunion d'officiers du commissariat fédéral et de quartiers-mâtres de l'infanterie et des carabiniers, qui a eu lieu le 17 décembre à Aarau, il a été pris, après une discussion nourrie, les résolutions suivantes :

1. Prier le département militaire fédéral de bien vouloir, ainsi que cela a déjà eu lieu pour le service sanitaire, nommer une commission chargée de procéder à l'examen de l'administration militaire et de faire des propositions pour sa réorganisation.

2. Nommer un comité d'exécution chargé de préparer et de remettre un mémoire à ce sujet au département militaire fédéral.

3. Le comité d'exécution fera rapport sur ce qu'il aura fait à la prochaine fête fédérale ou à une réunion de la société convoquée *ad hoc* dans l'intervalle. Elle devra se mettre en relation avec les officiers de l'administration, pour faire parvenir leurs idées et leurs vœux à la commission de réorganisation.

4. Le comité exécutif est composé de MM. le lieutenant-colonel Tobler, à Wetzikon ; le major Deggeller, à Schaffhouse, et le capitaine Wirz, à Zurich.

Pour remplir notre mandat, il nous paraît superflu, en face des défauts et des vices généralement reconnus de notre administration militaire, d'insister davantage sur l'urgence des mesures à prendre pour parer à ces inconvénients.

M. le colonel Tobler s'est chargé volontairement de vous remettre personnellement le mémoire, et se déclare prêt à vous donner toutes les explications et à développer tous les points sur lesquels vous jugerez à propos de l'interroger.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en considération les décisions indiquées ci-dessus et profitons de l'occasion pour vous prier de recevoir, etc. »

Nous avons le plaisir de pouvoir vous annoncer que le département, conformément à notre pétition, a nommé une commission chargée de soumettre à un examen approfondi le système d'administration militaire qui nous régit actuellement et de préparer un projet détaillé de réorganisation. Cette commission est composée de MM. le colonel Feiss, à Berne, président ; le colonel Schenk, à Uhwiesen ; le lieutenant-colonel Tobler, à Wetzikon ; le lieutenant-colonel Pauli, à Thoun ; le vétérinaire en chef Zangger, à Zurich ; le major fédéral de Grenus, à Berne ; le major fédéral Martin, aux Verrières ; le major fédéral Deggeler, à Schaffhouse, et le capitaine fédéral Wirz, à Zurich.

Dans ce but, on fera circuler parmi les membres de cette commission les deux projets d'organisation actuellement existants, après quoi la commission sera réunie à Berne. Le département militaire fédéral délèguera M. le colonel fédéral Denzler, commissaire des guerres en chef, pour le représenter et assister d'une façon suivie aux délibérations de la commission ; le chef du département se réserve en outre d'y prendre part lorsqu'il le jugera à propos.

En vous communiquant ces détails, nous venons, pour remplir le mandat dont nous avons été chargés, vous prier de ne pas négliger de nous faire part de vos expériences et des modifications qu'elles vous paraissent devoir entraîner, afin que nous puissions les soumettre à l'appréciation de la commission, dans le cas où elles ne porteraient pas atteinte aux projets sur lesquels elle doit délibérer. Nous ne vous convoquons pas à une assemblée spéciale, parce que, en l'absence des projets qui ne sont pas actuellement disponibles, la discussion manquerait de base, et du reste chacun est fixé dès longtemps sur les réformes désirables.

Du reste, la nécessité d'une réorganisation de toute l'administration de la guerre dans le sens que nous indiquons est senti si vivement dans tous les cercles militaires et en particulier dans notre section de l'état-major, que chacun doit s'efforcer de profiter de l'occasion qui lui est offerte actuellement pour réorganiser l'administration de telle façon qu'elle soit à même de remplir avec honneur la mission qui lui est imposée. Nous osons espérer que nous recevrons à ce sujet de nombreuses communications et propositions, que nous vous prions d'adresser au soussigné. — Salut cordial et serrement de main.

Au nom du comité d'initiative institué à Aarau :
Le secrétaire, J. WIRZ, capitaine fédéral.

Le comité central de la Société militaire fédérale vient de nommer comme membres de la commission pour la révision des statuts : MM. Philippin et Egloff, colonels fédéraux ; Frei, lieutenant-colonel ; de Hallwyl, major fédéral, et Couvreu, capitaine de dragons.

St-Gall se propose de construire de vastes casernes. Les frais de construction, en y comprenant les dépenses nécessaires pour l'aménagement d'un emplacement de tir, ne s'élèveront pas à moins de 580,000 ou 600,000 francs. La commission militaire chargée de s'occuper de cette question propose que l'Etat participe pour 200,000 fr. ; les corporations pour 100,000 et la commune politique pour 300,000. Les indemnités pour location que devrait payer la Confédération seraient abandonnées à la commune politique.

Comme on le voit, et le cas n'est pas isolé, beaucoup de Cantons s'empressent de s'offrir des casernes majestueuses. Est-ce bien pour satisfaire aux exigences du moment, ou bien espère-t-on bénéficier de la disposition constitutionnelle centralisant l'instruction de l'infanterie sans tenir compte des frontières cantonales ?

Valais. — Nominations et promotions militaires du Valais pendant le 4^e trimestre 1873 :

Commandant : M. Germanier, Modeste, de Granges ; major : M. Couchepin, Jos., de Martigny-Bourg ; 2^{es} sous-lieutenants : MM. Fama, Adolphe, de Saxon (artillerie) ; Héritier, Daniel, à Sion (artillerie) ; de Werra, Raphaël, de Loèche ; Salzmann, Ls, de Naters ; Joris, Jos., à Sion ; Bonjean, Victor, de Vouvry ; Anthoine, Jn Marie, de Sierre ; Ducrey, Louis, à Sion ; Perrolaz, Henri, à Sion.

CONCOURS

La direction militaire du canton de **Berne** met au concours les trois questions suivantes :

1^o Quels sont les inconvénients du système actuel en ce qui concerne la chaussure du soldat suisse ?

2^o Quels sont les moyens de remédier à ces inconvénients ?

3^o Quelle part peut ou doit prendre l'Etat dans les réformes à apporter dans cette branche du service ?

Le concours est ouvert jusqu'au 1^{er} avril 1874

Dans sa séance tenue à Lausanne le 3 décembre courant, le comité de la section vaudoise de la Société militaire fédérale a décidé que les sujets suivants seraient soumis par lui à l'étude des sous-sections du canton, pendant les séances de l'hiver 1873-1874 :

I. Quelle est la meilleure alimentation des troupes dans les diverses saisons ?

II. Observations critiques à propos du dernier rassemblement ?

III. En vue des changements qui pourraient être introduits dans l'organisation militaire pour ce qui a trait aux exercices du dépôt, au recrutement, aux avant-revues, aux fonctions des commis et sous-commis d'exercices, et, en général, à tout ce qui concerne la partie sédentaire du service, quelles modifications serait-il désirable d'apporter ?

Les travaux devront être envoyés au comité de la section pour le 30 avril 1874.

Six sous-sections sont actuellement constituées ; ce sont celles de *Lausanne*, *Vevey*, *Morges*, *Moudon*, *Sainte-Croix* et *Yverdon*.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral (absent) ; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral ; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger, s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.